Challenge MASE 2015

Catalogue des bonnes pratiques 2015

MASE Antilles – Guyane
s/c Chambre de Commerce et d'Industrie
de Région Guyane
Place de l'Esplanade – BP 49
97321 Cayenne cedex
CCI GUYANE

Sommaire

EDITO 2
1 Contexte du challenge des bonnes pratiques 3
1.1 Contexte de la mise en place de ce challenge 3
1.2 Objectif 3
1.3 Résultats 3
2 Catalogue des bonnes pratiques 2015 4
2.1 BP 01 - « GO – NO GO » pour une intervention en sécurité ! 5
2.2 BP 02 - Guide pratique pour renseigner le plan de prévention/permis de travail : 6
2.3 BP 03 - Guide pratique pour faire le bon choix de gants : 7
2.4 BP 04 - Règles vitales de sécurité (RVS) : 8
2.5 BP 05 - Mise en place d'un défibrillateur automatique externe (DAE) : 9
2.6 BP 06 - Campagne annuelle de vêtements de travail : 10
2.7 BP 07 - Mise en place d'un « classeur sécurité chantier » : 11
2.8 BP 08 - Mise en place d'une « caisse de chantier » : 12
2.9 BP 09 - Extension et mise en commun du « passeport professionnel des ergonautes » : 13
2.10 BP 10 - Journal interne avec un volet sécurité, le GLS News : 14
2.11 BP 11 - Comité de suivi SSE : 15
2.12 BP 12 - Création d'une aire de lavage PL (environnement) : 16
2.13 BP 13 - Habilitation du personnel : 17
2.14 BP 14 - Préparation en amont des travaux : 18
2.15 BP 15 - Travailleurs isolés : 19
2.16 BP 16 - Procédure de préparation de chantier au quotidien : 20

EDITO

Capitaliser les bonnes pratiques au service de la prévention

L'association MASE Antilles – Guyane, créée en 2012, est une très jeune association, qui compte encore peu d'adhérents. Afin d'initier une dynamique de réseau entre les adhérents, les membres du Comité de pilotage MASE Guyane ont décidé, en juin 2014, de mettre en place un challenge, ouvert à toutes les entreprises guyanaises adhérentes (utilisatrices et intervenantes), sur le thème des bonnes pratiques mises en œuvre autour de la démarche Mase.

Ce challenge interentreprises avait pour objectif de collecter les retours d'expérience, de créer du lien entre les adhérents et, au final, de valoriser les initiatives des entreprises. Il est aujourd'hui pleinement atteint avec la 1ère édition de ce catalogue.

Certes, le nombre de bonnes pratiques peut sembler faible mais il est à mettre en regard du nombre d'entreprises adhérentes en Guyane.

Ce catalogue formalise les bonnes pratiques mises en œuvre par des entreprises adhérentes du MASE Antilles-Guyane, qui ont répondu à ce challenge, et permet notamment de contribuer à la capitalisation de bonnes pratiques au service de la prévention. Il ne doit pas rester figé et devra s'enrichir d'année en année.

Ces bonnes pratiques, capitalisées à ce jour, ne sont pas des modèles absolus. Par leur diversité, elles devraient permettre au lecteur de s'interroger sur ses propres pratiques et susciter des réflexions en interne comme en externe avec l'ensemble des acteurs concernés. Elles constituent assurément des pistes de progrès pour contribuer, à la fois, au bien être des salariés et à la performance responsable de l'entreprise, qui méritaient d'être partagées et diffusées via ce catalogue.

M. Fabrice ELIE-DIT-COSAQUE

Président du Comité de Pilotage MASE Guyane

1 Contexte du challenge des bonnes pratiques

1.1 Contexte de la mise en place de ce challenge

L'association MASE Antilles-Guyane a été créée en juin 2012. A décembre 2013, elle compte 69 entreprises adhérentes dont 28 en Guyane.

Au premier semestre 2014, les membres du comité de pilotage du MASE Guyane ont souhaité mettre en place un challenge des bonnes pratiques en entreprises, ouvert à l'ensemble des adhérents.

Le thème de ce challenge « La sécurité est l'affaire de tous ! » est volontairement très ouvert. Les bonnes idées viennent souvent de l'expérience des salariés et particulièrement des opérateurs qui travaillent, au quotidien, dans le périmètre où les améliorations sont recherchées. Nous croyons fortement en l'utilité et l'efficacité des démarches participatives en matière de santé et sécurité au travail, qui nous sommes sûrs, apportent des améliorations voire des innovations techniques dans votre société.

Principe : Le challenge est ouvert à tous les adhérents de l'association (Entreprises Utilisatrices et Entreprises Intervenantes). Tous les domaines peuvent être abordés : sécurité, santé, environnement sur des aspects techniques, managériaux, organisationnels etc.

L'initiative présentée doit être une action en cours de déploiement ou terminée.

Les initiatives présentées doivent être libres de droit d'utilisation pour les adhérents de l'association afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et concourir à l'amélioration des performances des entreprises. (Diffusion possible sur le site internet de MASE Atlantique, lors de l'Assemblée Générale ou sur l'ACTU MASE).

1.2 Objectif

L'objectif de ce Challenge est de favoriser les retours d'expérience, valoriser les initiatives des entreprises et mettre en évidence les avantages qu'apportent les bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail.

1.3 Résultats

Ce Challenge, voulu par les membres du Comité de pilotage a été lancé début 2014 (juin 2014 officiellement). En Février 2015, seulement 3 entreprises avaient transmis 6 bonnes pratiques à l'administrateur.

Suite à une relance téléphonique faite à l'ensemble des adhérents Guyane pour inciter ces derniers à participer à ce Challenge, à juillet 2015, 7 entreprises ont transmis 16 bonnes pratiques (15 sécurités + 1 environnement) à l'administrateur, dont 2 pour la Martinique (LOC MANU) :

ENTREPRISES		NBRE DE BONNES PRATIQUES	*REMARQUE :*
Air Liquide Spatial Guyane	EU	4	
ERGOS	EI	1	
SGSP RS	EI	1	
LOC MANU	EI	1 + 1	*En Martinique (1 environnement)*
Clemessy Guyane	EI	4	
GLS	EI	1	
SARA Guyane	EU	3	
Total :		**16**	

Deux entreprises ont soumis 8 bonnes pratiques (+ de 50 %). Sept bonnes pratiques émanent de deux entreprises utilisatrices et les neuf autres bonnes pratiques de cinq entreprises intervenantes.

M. Fabrice ELIE-DIT-COSAQUE ainsi que les membres du Comité de pilotage ont proposé de :

- récompenser par un trophée les entreprises ayant participé à ce Challenge,

- valoriser la démarche en réalisant et diffusant à l'ensemble des adhérents un catalogue de ces bonnes pratiques en entreprises.

2 Catalogue des bonnes pratiques 2015

Ce catalogue recense les bonnes pratiques des entreprises adhérentes au MASE Guyane qui ont participé à ce challenge.

Il est présenté sous forme de fiches dans lesquelles le lecteur retrouvera :

- Un n° d'ordre de la bonne pratique (dans l'ordre alphabétique des entreprises) ;
- Le titre de la bonne pratique ;
- Les coordonnées de l'entreprise ayant produit la bonne pratique ;
- Un descriptif sommaire de la bonne pratique (principe, objectif, public concerné, résultats obtenus) ;
- Eventuellement une illustration de sa mise en œuvre ;
- Les coordonnées de la personne ressource de l'entreprise.

L'intégralité du descriptif de la bonne pratique peut être obtenue soit auprès de l'entreprise qui en est à l'origine, soit par l'intermédiaire de l'administrateur de l'association.

Tableau récapitulatif des bonnes pratiques selon les thèmes initialement retenus :

THEMES CONCERNES	BONNES PRATIQUES
Améliorer les conditions de travail	BP 01 ; BP 02 ; BP 04 ; BP 09 ; BP 13 ; BP 14 ; BP 15 ; BP 16.
Perfectionner les matériels et équipements	BP 03 ; BP 06 ; BP 08.
Réaliser et/ou animer des actions de communication sur la sécurité	BP 07 ; BP 10 ; BP 11.
Autres	BP 05 ; BP 12.

2.1 BP 01 - « GO – NO GO » pour une intervention en sécurité !

BP 01 – 2015

Air Liquide Spatial Guyane
1 Centre Spatial Guyanais
97310 Kourou

Principe :

- Véritable micro analyse de risques avant une intervention ;
- Utilisable par les intervenants ou les techniciens ALSG ;
- Format carte de poche ;
- En pratique : 10 bonnes questions avant d'intervenir.

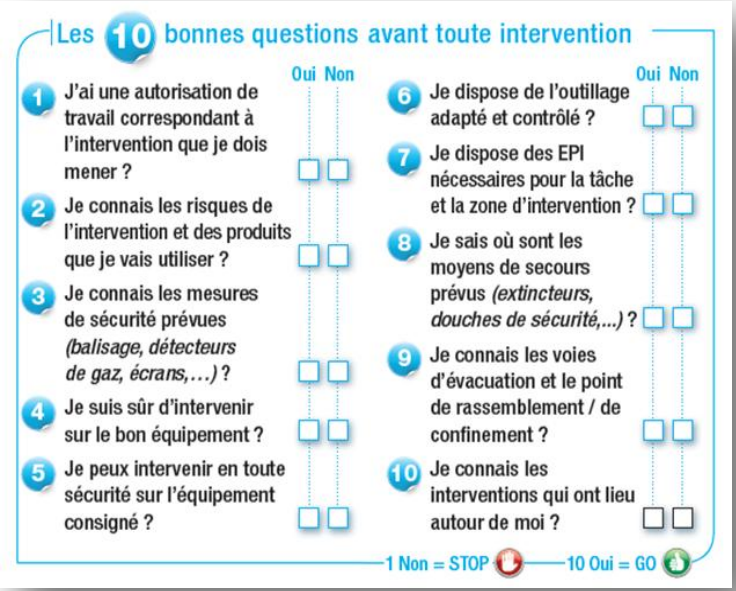

Objectifs :

- Etre en sécurité et de pouvoir réagir face à une situation d'urgence
- Moyen de contrôle lors des audits chantiers et/ou visites terrain

Publics concernés :

- Les intervenants et les techniciens ALSG.

Résultats obtenus :

Contact entreprise :

M. Thierry JEAN-LOUIS
05 94 33 75 31
thierry.jeanlouis@airliquide.com

2.2 BP 02 - Guide pratique pour renseigner le plan de prévention/permis de travail :

BP 02 – 2015

Air Liquide Spatial Guyane

1 Centre Spatial Guyanais

97310 Kourou

Principe :

Outil de travail efficace et unique qui sensibilise et informe sur :

- Les EPI obligatoires sur site,
- es niveaux sonores,
- et le plan de circulation.

Guide pratique pour renseigner le plan de prévention/permis de travail

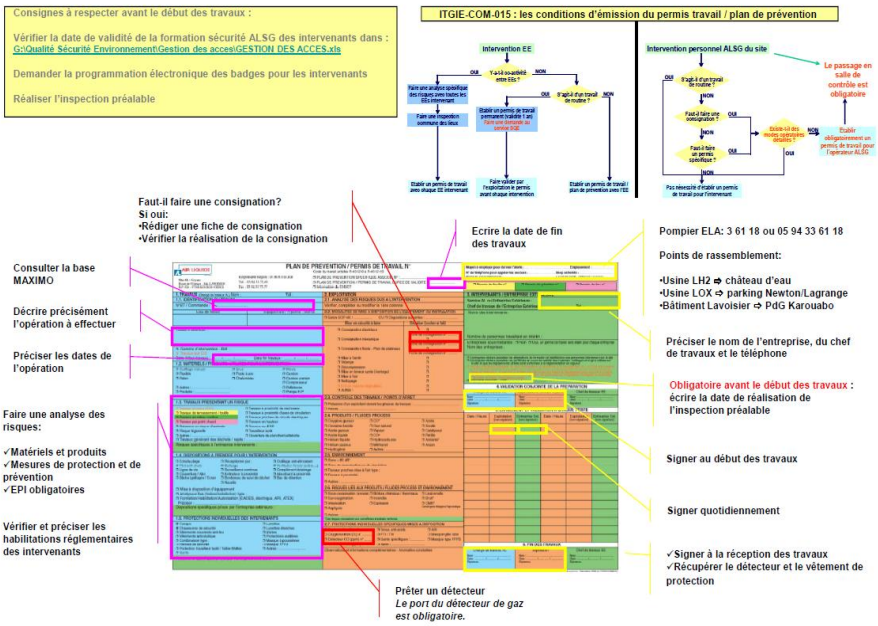

Objectifs :

- Améliorer la qualité rédactionnelle des plans de prévention/permis de travail vis-à-vis des instances réglementaires

Publics concernés :

Résultats obtenus :

- Le coût et le temps nécessaire à sa création sont très négligeables,
- Outil de travail pour améliorer la sécurité,
- Respect de la procédure d'établissement du PDP/PT.

Contact entreprise :

M. Thierry JEAN-LOUIS
05 94 33 75 31
thierry.jeanlouis@airliquide.com

2.3 BP 03 - Guide pratique pour faire le bon choix de gants :

BP 03 – 2015

Air Liquide Spatial Guyane
1 Centre Spatial Guyanais
97310 Kourou

Principe :

- Photographier les gants mis à leur disposition ;
- Utiliser un code couleur pour définir les niveaux de protection ;
- Lister les principaux risques du site ;
- Préciser les utilisations recommandées.

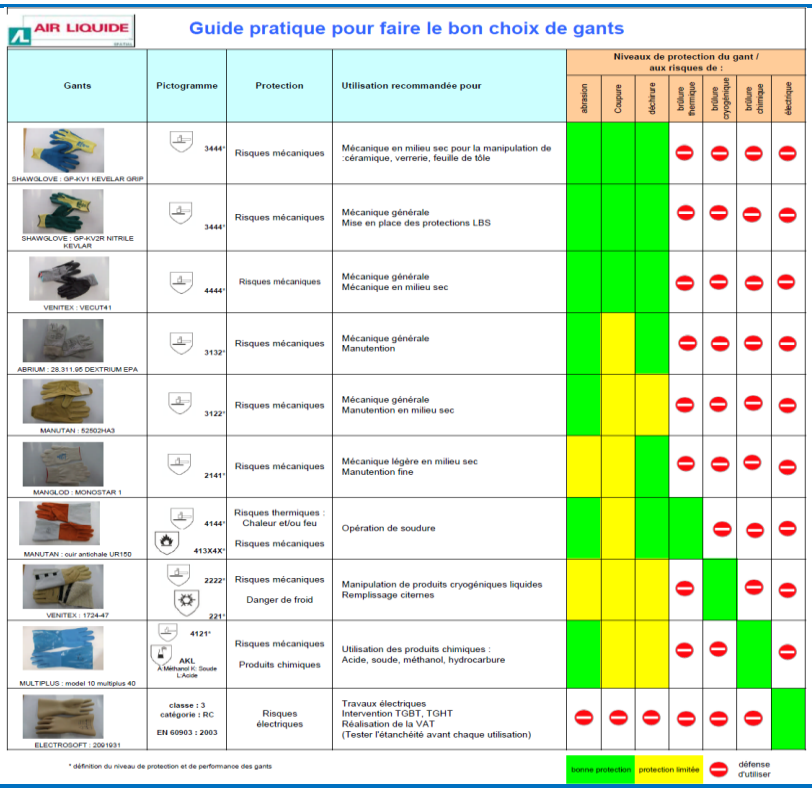

AIR LIQUIDE

Guide pratique pour faire le bon choix de gants

Gants	Pictogramme	Protection	Utilisation recommandée pour	Niveaux de protection du gant / aux risques de : abrasion	Coupure	déchirure	brûlure thermique	brûlure cryogénique	brûlure chimique	électrique
SHAWGLOVE : GP-KV1 KEVELAR GRIP	3444*	Risques mécaniques	Mécanique en milieu sec pour la manipulation de :céramique, verrerie, feuille de tôle				⛔	⛔	⛔	⛔
SHAWGLOVE : GP-KV2R NITRILE KEVLAR	3444*	Risques mécaniques	Mécanique générale Mise en place des protections LBS				⛔	⛔	⛔	⛔
VENITEX : VECUT41	4444*	Risques mécaniques	Mécanique générale Mécanique en milieu sec				⛔	⛔	⛔	⛔
ABRIUM : 28.311.95 DEXTRIUM EPA	3132*	Risques mécaniques	Mécanique générale Manutention				⛔	⛔	⛔	⛔
MANUTAN : 52502HA3	3122*	Risques mécaniques	Mécanique générale Manutention en milieu sec				⛔	⛔	⛔	⛔
MANGLOD : MONOSTAR 1	2141*	Risques mécaniques	Mécanique légère en milieu sec Manutention fine				⛔	⛔	⛔	⛔
MANUTAN : cuir antichale UR150	4144* 413X4X*	Risques thermiques : Chaleur et/ou feu Risques mécaniques	Opération de soudure					⛔	⛔	⛔
VENITEX : 1724-47	2222* 221*	Risques mécaniques Danger de froid	Manipulation de produits cryogéniques liquides Remplissage citernes				⛔		⛔	⛔
MULTIPLUS : model 10 multiplus 40	4121* AKL A Méthanol K: Soude L:Acide	Risques mécaniques Produits chimiques	Utilisation des produits chimiques : Acide, soude, méthanol, hydrocarbure				⛔	⛔		⛔
ELECTROSOFT : 2001931	classe : 3 catégorie : RC EN 60903 : 2003	Risques électriques	Travaux électriques Intervention TGBT, TGHT Réalisation de la VAT (Tester l'étanchéité avant chaque utilisation)	⛔	⛔	⛔	⛔	⛔	⛔	

* définition du niveau de protection et de performance des gants

bonne protection | protection limitée | ⛔ défense d'utiliser

Objectifs :

- Diminuer des lésions aux mains et aux doigts (dans le groupe ALFI, 25% des accidents ont pour conséquence des lésions aux mains).
- Améliorer la connaissance du magasinier et des membres des équipes techniques.
- Permettre de choisir les gants adaptés à une opération.

Publics concernés :

- Magasiniers, opérateurs techniques.

Résultats obtenus :

- Aide le collaborateur à interpréter les caractéristiques des gants.
- Permet de comprendre les différentes normes pour l'utilisation des gants.
- Sensibilisation du collaborateur sur le respect du port des gants.

Contact entreprise :

M. Thierry JEAN-LOUIS
05 94 33 75 31
thierry.jeanlouis@airliquide.com

2.4 BP 04 - Règles vitales de sécurité (RVS) :

BP 04 – 2015

Air Liquide Spatial Guyane
1 Centre Spatial Guyanais
97310 Kourou

Principe :

Mettre en place des fiches sur chacun des thèmes identifiés afin d'informer les personnels des entreprises intervenantes sur l'impératif respect des règles applicables chez ALSG.

Exemple de fiche :

Je porte un équipement antichute lorsque requis

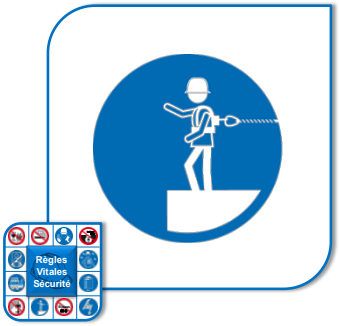

- Travailler en hauteur est toujours dangereux
- Une chute peut causer des blessures sérieuses : fractures, désordres neurologiques, voire la mort

Pour le travail en hauteur, l'utilisation de nacelle, élévateur et échaffaudage est toujours recommandée. Un équipement anti-chute doit être utilisé pour tout travail en hauteur en l'absence de protection collective.

Objectifs :

- Faire respecter les fondamentaux pour sauver les vies (Tolérance zéro)

Publics concernés :

- Entreprises intervenantes

Résultats obtenus :

-

Contact entreprise :

M. Thierry JEAN-LOUIS
05 94 33 75 31
thierry.jeanlouis@airliquide.com

2.5 BP 05 - Mise en place d'un défibrillateur automatique externe (DAE) :

BP 05 – 2015

Clemessy Guyane
BP 807
ZI Pariacabo
97388 KOUROU cedex

Principe :

Suite à un concours sécurité interne, Clemessy Guyane a fait le choix de se doter d'un DAE, apposé à proximité de l'atelier de câblage.

Une formation / sensibilisation du personnel à son utilisation a été réalisée au 1er semestre 2015.

Objectifs :

- Améliorer les équipements de secours (premiers soins) de l'Agence.

Publics concernés :

- Tout public (personnels, visiteurs etc.).

Résultats obtenus :

-

Contact entreprise :

M. Marc BURKARD
05 94 32 00 50
m.burkard@clemessy.fr

2.6 BP 06 - Campagne annuelle de vêtements de travail :

BP 06 – 2015

Clemessy Guyane
BP 807
ZI Pariacabo
97388 KOUROU cedex

Principe :

Chaque début d'année, Clemessy Guyane organise une campagne de dotation gratuite de vêtements de travail et d'EPI. Chaque salarié peut choisir ses vêtements de travail parmi plusieurs gammes répondant aux différentes normes applicables.

4 collections de vêtements :

- CONFORT
- RISQUES COURANTS
- RISQUES SPECIFIQUES
- PAYS CHAUD

Objectifs :

- Outre le code du travail, répondre à la demande de clients et adapter également le vêtement de travail aux risques métiers.

Publics concernés :

- Salariés de l'entreprise.

Résultats obtenus :

- Pas de manquement au port des EPI
- Pas de plainte clients

Contact entreprise :

M. Marc BURKARD
05 94 32 00 50
m.burkard@clemessy.fr

2.7 BP 07 - Mise en place d'un « classeur sécurité chantier » :

BP 07 – 2015

Clemessy Guyane
BP 807
ZI Pariacabo
97388 KOUROU cedex

Principe :

Suite à des remontées d'informations, il est apparu un manque de communication sécurité sur les chantiers.

Pour chaque chantier significatif, Clemessy Guyane met en place d'un classeur contenant de manière exhaustive les documents relatifs à la sécurité (PdP, Fiche contrôle matériel, Habilitation, Fiche causerie, etc.

CLEMESSY	CLASSEUR SECURITE CHANTIER	

AFFAIRE :			Client :		
N° :		Chargé d'affaire :		Conducteur de chantier :	

1] POLITIQUE, OBJECTIFS, PASE		
Manuel, Politique & Objectifs SMI Groupe CLEMESSY	M-111 Objectifs QSE Groupe	
Politique SSE Agence de Guyane	Politique SSE	/
Document Unique d'Evaluation des Risques	DUER	/
Plan d'Amélioration de la Sécurité en Entreprise	P,A,S,E	/
Organisation Sécurité Guyane	AST-SE-1958	
2] PLAN DE PREVENTION / PPSPS		
Plan de prévention	PRO-120	
PPSPS	PRO-121	
Fiche de prise en compte	Fiche Emargement	/
Liste des risques types	Risques CY	/
3] PERSONNEL TEMPORAIRE		
Habilitations	/	/
4] PERSONNEL CLEMESSY		
Habilitations	/	/
5] PRODUITS DANGEREUX		
Fiches de données de sécurité	FDS	/
6] ALCOOL ET DROGUES		
Conduite à tenir face à un collaborateur en état d'ébriété	RH-249	
Demande d'autorisation d'organisation d'un pot occasionnel	RH-254	
7] ENVIRONNEMENT		
Analyse environnementale chantier (>3000h)	PRO-255	
Consigne en cas de pollution accidentelle	AST-SE-1821	
8] ACCIDENT DU TRAVAIL		
Procédure à suivre en cas d'accident du travail	AST-SE-1531	
Compte-rendu d'AT	RH-130	

.../...

Objectifs :

- Améliorer la communication sécurité sur les chantiers.

Publics concernés :

- Les personnels intervenant sur des chantiers.

Résultats obtenus :

- Amélioration de la communication sécurité de l'encadrement chantier.
- Disponibilité d'une « base documentaire » sécurité directement sur le chantier.

Contact entreprise :

M. Marc BURKARD
05 94 32 00 50
m.burkard@clemessy.fr

2.8 BP 08 - Mise en place d'une « caisse de chantier » :

BP 08 – 2015

Clemessy Guyane
BP 807
ZI Pariacabo
97388 KOUROU cedex

Principe :

Suite à des remontées d'information, il s'avère que sur les chantiers il peut y avoir un manque de matériel de sécurité ou que pour le moins ce dernier ne fasse pas l'objet d'un rangement.

Clemessy Guyane met en place sur ses chantiers significatifs une caisse contenant du matériel de sécurité tel que trousse de secours, extincteur, gants de rechange…

Cette caisse permet également de ranger sous clé des documents de chantier.

Objectifs :

- Mettre en place un lieu de rangement dédié aux matériels de sécurité sur les chantiers.

Publics concernés :

- Chefs d'équipes et salariés sur chantiers.

Résultats obtenus :

- Mise à disposition d'un rangement sur chantier,
- Ordre et propreté sur les lieux de travail,
- Matériels de première nécessité présents sur les chantiers.

Contact entreprise :

M. Marc BURKARD
05 94 32 00 50
m.burkard@clemessy.fr

2.9 BP 09 - Extension et mise en commun du « passeport professionnel des ergonautes » :

BP 09 – 2015

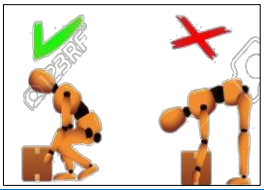

ERGOS Antilles
Centre Commercial Montjoly
97354 Remire-Montjoly

Principe :

ERGOS Antilles met en œuvre une pratique du Groupe LAVILLE, maison mère d'Ergos Intérim. Cette pratique est basée sur un encouragement à la prévention des accidents fondé sur la reconnaissance, la valorisation et la récompense de comportement traduisant de bonnes pratiques en matière de sécurité au travail.

Cette reconnaissance se traduit par :

- La présentation individuelle à tout salarié de la politique de l'entreprise en matière de sécurité et de l'engagement de la direction suivie de la proposition d'une adhésion à cette politique formalisée par la signature d'un engagement personnel,

- Au terme de deux années d'ancienneté, une proposition d'adhésion à l'association interne « Les Pros d'Ergos », se traduisant par une progression dans la participation à la gestion de la prévention et de la sécurité,

- La délivrance d'un **passeport professionnel** aux Pros d'Ergos reflétant leurs formations, leur parcours et la reconnaissance professionnelle de l'entreprise.

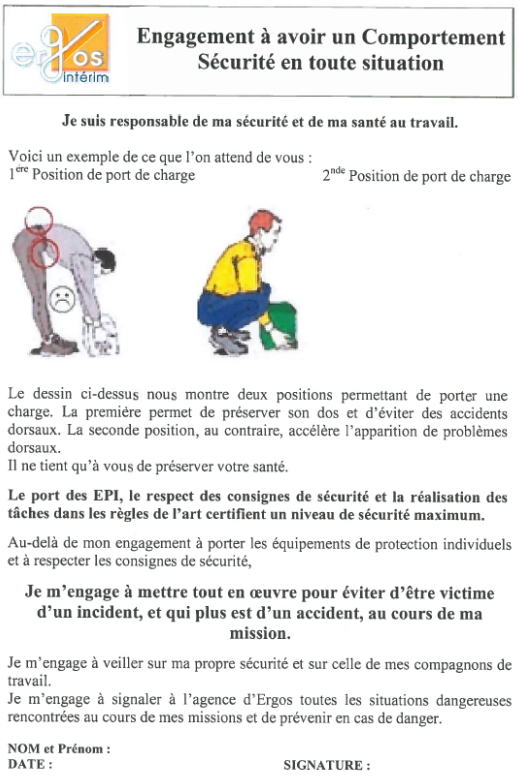

Engagement à avoir un Comportement Sécurité en toute situation

Je suis responsable de ma sécurité et de ma santé au travail.

Voici un exemple de ce que l'on attend de vous :
1ère Position de port de charge — 2nde Position de port de charge

Le dessin ci-dessus nous montre deux positions permettant de porter une charge. La première permet de préserver son dos et d'éviter des accidents dorsaux. La seconde position, au contraire, accélère l'apparition de problèmes dorsaux.
Il ne tient qu'à vous de préserver votre santé.

Le port des EPI, le respect des consignes de sécurité et la réalisation des tâches dans les règles de l'art certifient un niveau de sécurité maximum.

Au-delà de mon engagement à porter les équipements de protection individuels et à respecter les consignes de sécurité,

Je m'engage à mettre tout en œuvre pour éviter d'être victime d'un incident, et qui plus est d'un accident, au cours de ma mission.

Je m'engage à veiller sur ma propre sécurité et sur celle de mes compagnons de travail.
Je m'engage à signaler à l'agence d'Ergos toutes les situations dangereuses rencontrées au cours de mes missions et de prévenir en cas de danger.

NOM et Prénom :
DATE : **SIGNATURE :**

Objectifs :

- Valoriser le parcours des salariés (reconnaissance du comportement)

Publics concernés :

- Les salariés d'Ergos.

Résultats obtenus :

- Diminution significative des AT.

Contact entreprise :

Mme Nancy CHAMPEAU
06 94 22 76 50
nancychampeau@ergonet.fr

2.10 BP 10 - Journal interne avec un volet sécurité, le GLS News :

BP 10 – 2015

Groupe GLS
338 route de la Madeleine
97300 Cayenne

Principe :

Mise en place d'un journal interne, 4 numéros par an, distribué lors de la remise des bulletins de paie.

Une page ou un encart est exclusivement réservé à la sécurité a été intégré depuis 2004.

Ce journal est un outil de communication qui permet à GLS d'informer l'ensemble de ses salariés sur l'actualité de l'entreprise.

Ainsi, l'ensemble des collaborateurs (Cayenne, Kourou, Saint Laurent du Maroni) est sensibilisé à la sécurité. Les articles traitant de la sécurité parus dans le GLS news sont des moyens de communication supplémentaires de prévention aux minutes sécurités.

Objectifs :

- Sensibiliser les salariés de GLS sur les démarches sécurités entreprises par l'entreprise.
- 100 % des GLS News doivent comporter une partie sécurité

Publics concernés :

- L'ensemble des salariés de GLS.

Résultats obtenus :

- Ils seront formalisés suite à une enquête de satisfaction relative au GLS News (point sur la sécurité)

Contact entreprise :

Mme Juliette GEDEOMME
Responsable communication
05 94 30 00 69
Juliette.gedeomme@gls973.com

2.11 BP 11 - Comité de suivi SSE :

BP 11 – 2015

LOC MANU
Avenue des Tourelles
97200 Fort de France

Principe :

Suite à une réflexion interne, il a été acté d'intégrer un membre du personnel non cadre (non responsable) aux comités SSE de l'entreprise.

Objectifs :

- Enrichir les échanges lors des comités SSE,
- Améliorer la communication sécurité (SSE) en entreprise.

Publics concernés :

- Membre du personnel.

Résultats obtenus :

- Diffusion améliorée des informations SSE à l'ensemble du personnel de l'entreprise.

Contact entreprise :

M. Julien VIGERAL
Responsable QSE
06 96 33 67 29
j.vigeral@plissonneau.com

2.12 BP 12 - Création d'une aire de lavage PL (environnement) :

BP 12 – 2015

LOC MANU
Avenue des Tourelles
97200 Fort de France

Principe :

Réalisation d'une aire de lavage pour les engins de chantier (camions et grues) avec mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures (débourbeur/déshuileur).

Objectifs :

- Réduire les rejets polluant des activités de LOC MANU,
- Protéger le réseau eaux pluviales contre la pollution (égouttures, ruissellement…)

Publics concernés :

- Personnels concernés par l'entretien des véhicules.

Résultats obtenus :

- A venir.

Contact entreprise :

M. Julien VIGERAL
Responsable QSE
06 96 33 67 29
j.vigeral@plissonneau.com

2.13 BP 13 - Habilitation du personnel :

BP 13 – 2015

SARA DDC
BP 10227
97325 Cayenne cedex

Principe :

Mise en place d'une procédure afin de vérifier que toutes opérations ou tâches soient réalisées par du personnel compétent et formé.

Pour cela toujours vérifier si l'exécutant a les capacités physiques et intellectuelles pour accomplir la tâche et toute sécurité.

Objectifs :

- Adapter le plan de formation interne pour obtenir l'adéquation entre les compétences du personnel et la tâche à accomplir.

Publics concernés :

- L'ensemble du personnel (dont RH).

Résultats obtenus :

Contact entreprise :

M. Oswald LETARD
05 94 25 50 51
oswald.letard@sara.gf

2.14 BP 14 - Préparation en amont des travaux :

BP 14 – 2015

SARA DDC
BP 10227
97325 Cayenne cedex

Principe :

Mise en place d'une procédure afin de toujours préparer, analyser et coordonner ses interventions :

- Prévoir le matériel adapté (outils en bon état de fonctionnement),
- Connaître son matériel,
- Adéquation de la tâche avec son environnement (coordination des risques, co activité…),
- Répondre au cahier des charges.

Objectifs :

- Réaliser les travaux selon les cahiers des charges, dans les temps impartis et en toute sécurité.

Publics concernés :

- Salariés SARA et d'entreprises intervenantes.

Résultats obtenus :

Contact entreprise :

M. Oswald LETARD
05 94 25 50 51
oswald.letard@sara.gf

2.15 BP 15 - Travailleurs isolés :

BP 15 – 2015

SARA DDC
BP 10227
97325 Cayenne cedex

Principe :

Mise en place d'une procédure afin d'éviter qu'un travail ne soit effectué hors de vue ou de voix et dans lequel, en cas d'accident, la personne ne pourra pas être secourue dans des délais courts.

Pour ce faire :

- Maîtriser la coordination des risques,
- Identification des postes de travailleurs isolés,
- Toujours prévoir des moyens humains (équipe de deux à minima)

Objectifs :

- Améliorer les conditions d'intervention en cas d'accident.

Publics concernés :

- Personnels de la SARA et des entreprises intervenantes.

Résultats obtenus :

- Pas de travailleurs isolés (seul) sur le site.

Contact entreprise :

M Oswald LETARD
05 94 25 50 51
oswald.letard@sara.gf

2.16 BP 16 - Procédure de préparation de chantier au quotidien :

BP 16 – 2015

SGSP RS

Rue des Roches Gravées – BP 76
ZI Pariacabo
97388 Kourou

Principe :

Cette action trouve son origine dans le constat du démarrage laborieux de certains gros chantiers pouvant amener des situations dangereuses.

D'où la mise en place d'une procédure qui consiste à préparer bien en amont tous les chantiers afin d'appréhender au plus tôt tous les risques et les besoins suffisamment tôt.

Dans cette procédure on retrouve les éléments suivants :

- Une planification à moyen terme (ressources présentes et moyens matériels nécessaires),
- Une planification à court terme et nominative (ressource adéquate, qualification, habilitation),
- La procédure simplifiée du chantier (balisage, matériels, EPI…),
- L'évaluation des risques liés au chantier (description des risques, EPI adaptés, premiers soins et n° d'alerte),
- Le transfert des documents au Chef d'équipe.

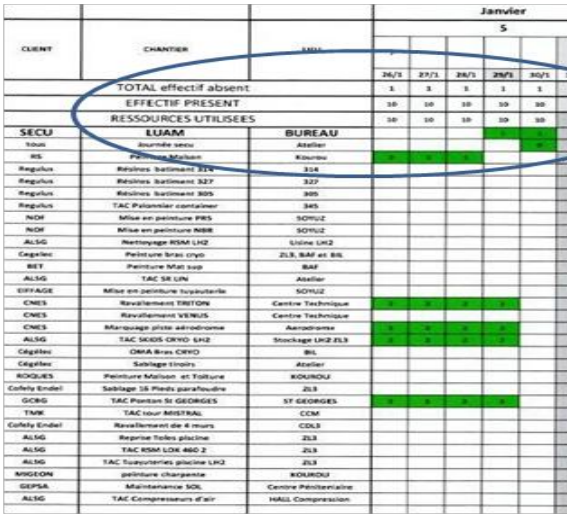

CLIENT	CHANTIER	LIEU	Janvier				
			S				
			26/1	27/1	28/1	29/1	30/1
	TOTAL effectif absent		1	1	1	1	1
	EFFECTIF PRESENT		10	10	10	10	10
	RESSOURCES UTILISEES		10	10	10	10	10
SECU	LUAM	BUREAU					
tous	Journée secu	Atelier					
RS	Palmiers Maison	Kourou					
Regulus	Résines bâtiment 314	314					
Regulus	Résines bâtiment 327	327					
Regulus	Résines bâtiment 305	305					
Regulus	TAC Palonnier container	345					
NOF	Mise en peinture PRS	SOYUZ					
NOF	Mise en peinture NBB	SOYUZ					
ALSG	Nettoyage RSM LH2	Usine LH2					
Cegelec	Peinture bras cryo	ZL3, BAF et BIL					
BET	Peinture Mât sup	BAF					
ALSG	TAC SE LIN	Atelier					
EIFFAGE	Mise en peinture tuyauterie	SOYUZ					
CNES	Revêtement TRITON	Centre Technique					
CNES	Revêtement VENUS	Centre Technique					
CNES	Marquage piste aérodrome	Aerodrome					
ALSG	TAC SOIDS OXYO LH2	Stockage LH2 ZL3					
Cégélec	ORIA Bras CRYO	BIL					
Cégélec	Sablage tirpin	Atelier					
ROQUES	Peinture Maison et Toiture	KOUROU					
Coffely Endel	Sablage 16 Pieds parafoudre	ZL3					
GOBG	TAC Ponton St GEORGES	ST GEORGES					
TMK	TAC tour MISTRAL	CCM					
Coffely Endel	Revêtement de 4 murs	CDL3					
ALSG	Reprise Toles piscine	ZL3					
ALSG	TAC RSM LOX 460 2	ZL3					
ALSG	TAC Tuyauteries piscine LH2	ZL3					
MIGEON	peinture charpente	KOUROU					
GEPSA	Maintenance SOL	Centre Pénitentiaire					
ALSG	TAC Compresseurs d'air	HALL Compression					

Objectifs :

- Réduire les dépenses liées aux aléas de dernières minutes,
- Maintenir le zéro accident.

Publics concernés :

- Chef d'équipe et membres de l'équipe opérante.

Résultats obtenus :

- Maintien du zéro accident,
- Réalisation d'économies.

Contact entreprise :

M. Robert SKRZYPCZAK
05 94 32 71 23
sgsprs@orange.fr

<u>Pour tout renseignement</u> :

M. Georges CUYSSOT
Animateur MASE Antilles Guyane pour la Guyane

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane
Place de l'Esplanade - BP 49
97321 Cayenne cedex

tél. : 0594 29 96 74
fax : 0594 29 96 94
g.cuyssot@guyane.cci.fr